



Fin d'année scolaire : bulletins, rencontre des professeurs, casiers...

Chers parents, Chers élèves,

Je vous prie de trouver ci-après quelques précisions relatives à l'organisation de la fin de l'année scolaire 2020-2021.

1. Bulletins de la 3e période:

Le feuillet reprenant les points de la 3e période sera communiqué aux élèves via l'application école en ligne pour le jeudi 24 juin 2021.

2. Délibérations des conseils de classe:

- Les délibérations auront lieu les mercredi 23 et jeudi 24 juin 2021.
- Communication des résultats: pour répondre aux exigences des directives européennes sur la protection générale des données à caractère personnel, les décisions des conseils de classe seront communiquées, sur le site sécurisé « école en ligne » pour lequel chaque élève et chaque parent responsable a reçu un identifiant et un mot de passe personnalisé.
- Les résultats seront disponibles le jeudi 24 juin 2021, à partir de 18h00, puis selon l'avancement des délibérations.
- **Les résultats ne seront pas communiqués par téléphone**
- **Il n'y aura pas de seconde session, les décisions seront prises en juin 2021**

3. Recours :

- Il existe une possibilité de recours interne à l'encontre de ces décisions (voir plus bas). Cette possibilité de recours concerne uniquement les élèves qui ont reçu une attestation C (refus). La procédure vous a été remise le 10 mai 2021 et est également disponible sur l'application « école en ligne » ainsi que sur le site internet de l'établissement (<http://www.arsolvay.be/organisation-de-la-fin-dannee/>).
- L'élève majeur ou la personne responsable (pour les élèves mineurs) introduit ce recours chez Madame la Directrice soit verbalement (dans son bureau) soit par écrit dans les deux jours ouvrables après la communication des résultats, soit pour le mardi 29 juin 2021, à 12h00 au plus tard.
- La décision du conseil de classe de recours est communiquée aux parents le 30 juin 2021 (remise de la décision contre accusé de réception ou courrier recommandé avec accusé de réception).

4. Réunion de parents/Contact avec les professeurs :

Pour les élèves qui ont reçu une attestation B (restriction) ou C (refus), une rencontre avec un professeur est possible pour un conseil, consulter les copies, etc...

Les rencontres, en respectant les conditions sanitaires en vigueur, auront lieu le mardi 29 juin 2021, exclusivement sur rendez-vous, entre 10h00 et 12h00.

Le planning de rendez-vous est accessible via l'application « école en ligne » jusqu'au samedi 26 juin 2021.

5. Distribution des bulletins et remise des CESS :

- Les Certificats d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS) seront remis aux élèves de 6e année, le vendredi 25 juin 2021, à 18h00 (Réservation obligatoire)
- Pour les autres classes, afin de respecter les mesures sanitaires, les bulletins, travaux de vacances et exercices de remédiation éventuels, seront distribués en classe, par le titulaire de classe, le mercredi 30 juin 2021, selon l'horaire ci-dessous :
 - Classes de 1e, 2e et 3e années : le mercredi 30 juin 2021, à 9h00
 - Classes de 4e et 5e années : le mercredi 30 juin 2021, à 10h30

6. Casiers

Le remboursement des cautions pour la location des casiers n'est possible qu'à la remise des clés de casiers à l'économat :

- Du mardi 15 au mercredi 30 juin 2021,
- Tous les jours sauf les vendredis,
- Aux heures de bureau : entre 8h30 et 16h00 et le mercredi de 8h30 à 13h00.

7. Restitution du matériel prêté

Les ouvrages, syllabus et matériels informatiques prêtés par l'école sont à restituer pour le mercredi 30 juin prochain, aux mêmes conditions et horaires que les casiers.

Je vous remercie de la bonne attention que vous voudrez bien réserver à la présente.

Sabrina DEHASPE,
Directrice